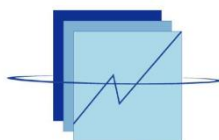


**République du Sénégal**  
Un Peuple - Un But - Une Foi



**ANSD**  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

## INDICE DU CHIFFRE D’AFFAIRES DANS LA CONSTRUCTION (ICAC)



**Note d’analyse**  
**T1 2025**

#### Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

#### Avertissement

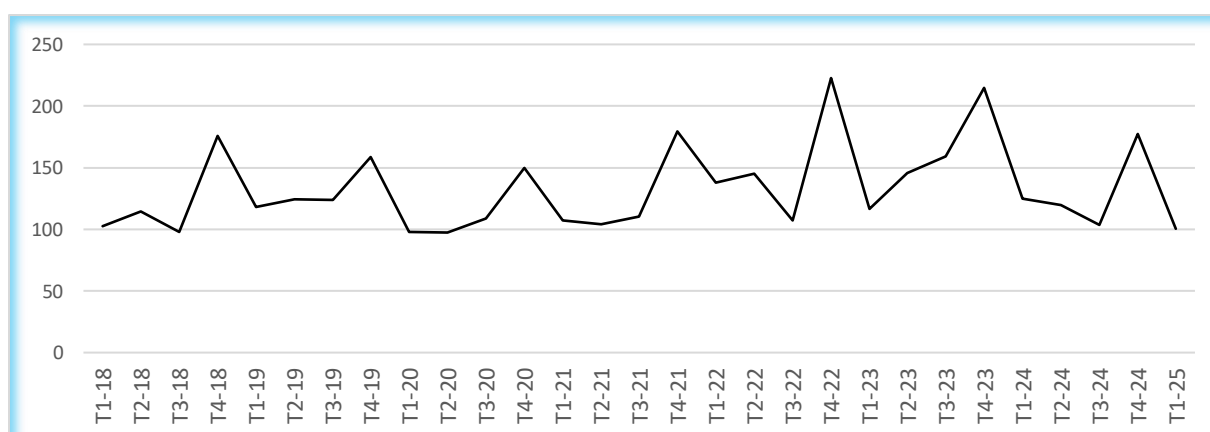
L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans le secteur de la construction (ICAC). Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution du chiffre d'affaires, c'est-à-dire le montant des travaux facturés, dans le secteur de la construction. Les activités couvertes par l'ICAC sont la promotion immobilière, la construction de bâtiments complets et les travaux spécialisés de construction. Un échantillon est tiré du Répertoire des entreprises de l'ANSD et est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 85,9%.

### **ANALYSE D'ENSEMBLE : Le chiffre d'affaires de la construction se replie de 19,6% sur un an**

Le chiffre d'affaires (CA) réalisé dans le secteur de la construction se contracte de 19,6% au premier trimestre 2025 relativement à celui du même trimestre de 2024. Cette évolution est en relation avec le recul du chiffre d'affaires dans les ses sous-secteurs du génie civil (-38,2%) et de la construction de bâtiments (-11,6%). En revanche, le chiffre d'affaires tiré des activités spécialisées de construction s'est relevé de 22,1% sur la période sous revue.

*Graphique 1 : EVOLUTION DU CHIFFRES D'AFFAIRES DANS LA CONSTRUCTION*



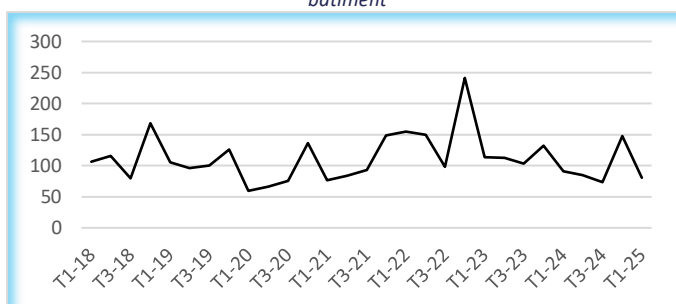
Source : ANSD

## ANALYSE SECTORIELLE

### **Le chiffre d'affaires dans la construction de bâtiments se replie**

Le chiffre d'affaires dans la construction de bâtiments baisse de 11,6% au premier trimestre 2025 relativement au même trimestre de 2024. Cette évolution est attribuable au recul de 14,6% du chiffre d'affaires tiré de la construction de bâtiments pour compte de tiers. En revanche, le chiffre d'affaires issu de la promotion immobilière s'améliore de 2,0% sur la période sous revue.

*Graphique 2 : Evolution du chiffre d'affaires du sous-secteur construction de bâtiment*

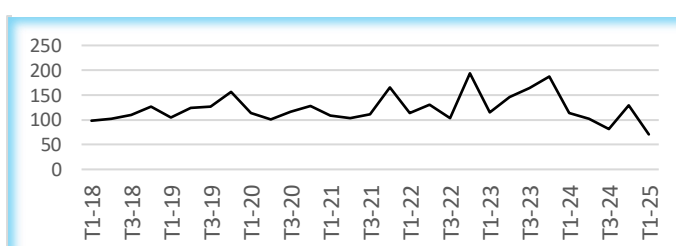


Source : ANSD

### **Le chiffre d'affaires dans le sous-secteur du génie civil régresse**

Comparativement à celui réalisé au premier trimestre de 2024, le chiffre d'affaires du sous-secteur du génie civil chute de 38,2% au trimestre sous revue.

*Graphique 3 : Evolution du chiffre d'affaires du sous-secteur Génie civil*

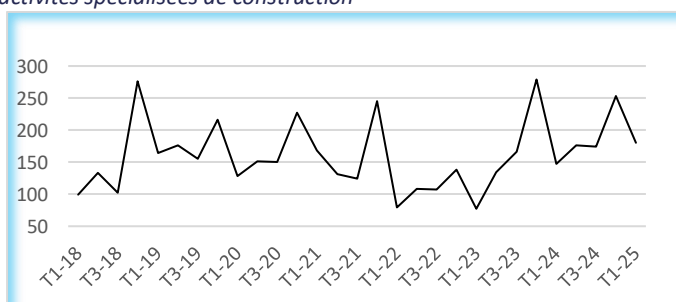


Source : ANSD

### **Le chiffre d'affaires des activités spécialisées de construction s'accroît**

Au premier trimestre 2025, le chiffre d'affaires relatif à l'exécution d'activités spécialisées de construction s'accroît de 22,1% comparativement à celui du même trimestre de 2024. Cette évolution est imputable à la bonne tenue des travaux d'installation (+16,9%) et de finition (+16,9%) sur la période sous revue. En revanche, le chiffre d'affaires issu des travaux de démolition et préparation des sites (-0,1%) se replie légèrement sur la période sous revue.

*Graphique 4 : Evolution du chiffre d'affaires du sous-secteur activités spécialisées de construction*



Source : ANSD

Tableau : Indice de chiffre d'affaires dans le secteur de la construction

Libellé activités	T1-24*	T2-24*	T3-24*	T4-24*	T1-25	T1-25 / T1-24
<b>CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS</b>	<b>91,5</b>	<b>85,0</b>	<b>73,9</b>	<b>147,2</b>	<b>80,9</b>	<b>-11,6</b>
<i>Promotion immobilière</i>	86,5	94,6	77,4	223,0	88,2	2,0
<i>Construction de bâtiments complets</i>	96,0	85,8	75,7	133,9	82,0	-14,6
<b>GENIE CIVIL</b>	<b>114,1</b>	<b>101,6</b>	<b>81,9</b>	<b>129,3</b>	<b>70,5</b>	<b>-38,2</b>
<i>Génie Civil</i>	114,1	101,6	81,9	129,3	70,5	-38,2
<b>ACTIVITÉS SPECIALISEES DE CONSTRUCTION</b>	<b>147,7</b>	<b>176,4</b>	<b>174,5</b>	<b>252,9</b>	<b>180,3</b>	<b>22,1</b>
<i>Démolition et préparation des sites</i>	44,5	47,4	46,0	46,7	44,5	-0,1
<i>Travaux d'installation</i>	168,6	195,3	197,2	285,9	197,0	16,9
<i>Travaux de finition</i>	9,8	13,2	17,7	5,2	11,4	16,9
<i>Autres travaux spécialisés de construction</i>	-	133,0	41,7	103,9	193,8	-
<b>ENSEMBLE</b>	<b>124,9</b>	<b>119,5</b>	<b>103,7</b>	<b>177,5</b>	<b>100,5</b>	<b>-19,6</b>

Source : ANSD

\* Avec la disponibilité des données sur les comptes définitifs de 2022 et semi définitifs de 2023, les pondérations ont actualisées pour ces deux périodes, en conséquence, les indices pour les périodes considérées ont été mis à jour.

### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'ICAC suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Ainsi, l'ICAC couvre la construction de bâtiments entiers (habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.), la construction d'ouvrages complets de génie civil tels que les réseaux routiers ou ferroviaires, les ponts, tunnels, ports et aéroports, installations industrielles ou sportives, etc. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre en vue de la vente (promotion immobilière notamment).

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui se situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes d'activités jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, les indices du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

## **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Cheffe du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE, Mamadou NDIAYE & Mansour Laye THIAW**

Equipe de collecte : **Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**